

Formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF
2025/2026

Le Cinéma en bibliothèque

8 décembre 2025

Table des matières

1 Quelques dates et chiffres clés :	3
1.1 Histoire du cinéma.....	3
1.2 Le Cinéma en bibliothèque.....	4
1.3 Pratiques culturelles des français.....	6
1.3.1 Pratiques culturelles des français aujourd'hui.....	6
1.3.2 CNC : 2024 : quelques chiffres.....	6
1.3.2.1 Le cinéma.....	6
1.3.2.2 Vidéo.....	7
1.3.3 Et 2025 ?.....	9
2 Constituer un fonds :	9
2.1 Les droits.....	9
2.1.1 Le droit de prêt.....	9
2.1.2 Le droit de consultation sur place.....	10
2.2 Où acheter des DVD ?.....	10
2.3 Politique documentaire.....	11
2.3.1 Principes généraux.....	11
2.3.2 Outils de sélection.....	11
2.3.3 Le format Blu-ray :.....	13
2.3.4 VOD (video on demand).....	13
2.4 Catalogage des documents.....	15
2.5 Prêt des documents.....	15
3 Organiser un espace.....	16
3.1 Classement.....	16
3.2 Mobilier.....	16
3.3 Mise en valeur des documents.....	16
3.4 Espace de consultation sur place.....	16
4 Animations.....	17
4.1 La projection publique.....	17
4.2 La consultation sur place.....	17
4.3 Mois du film documentaire.....	18
4.4 Autres.....	18
5 Et l'avenir ?.....	19

1 Quelques dates et chiffres clés :

1.1 Histoire du cinéma

Le cinéma est né de la conjugaison d'innovations en photographie et dans le domaine de la synthèse du mouvement utilisant la persistance rétinienne. A la base, il était question de reconstitution du mouvement. Pas encore de projection.

1876 Eadweard James Muybridge installe 12 puis 24 appareils photos le long d'un hippodrome. Déclenchés par le passage du cheval, il réussit à obtenir une décomposition du mouvement en plusieurs photographies. Il invente ensuite le **zoopraxiscope** qui permet de recomposer le mouvement.

1891 Edison crée le **Kinétographe**, la première caméra de prise de vue. Les films étaient ensuite regardés à travers un **kinétoscope**, qui ne permettait qu'un seul spectateur à la fois

1895 les frères Lumières déposent le brevet du **Cinématographe**. Le 28 décembre 1895, ils organisent la première projection publique et payante au salon indien du Grand café à Paris. C'est cette date qui est considérée comme celle de la naissance du cinéma (projection publique payante d'images animées). Au programme : l'Arroseur arrosé, le Repas de bébé, la Sortie de l'usine Lumière à Lyon.

1902 *Le voyage dans la lune* / Georges Méliès (13 min), Premier film de fiction et premiers trucages

1908 *Fantasmagories* / Emile Cohl, premier film d'animation

1927 *Le chanteur de jazz* / Alan Crosland, premier film parlant

1932 Sortie du premier film en technicolor trichrome, *Flowers and Trees* de Walt Disney.

1935 débuts de la télévision en France

1936 Création par Henri Langlois et Georges Franju de la Cinémathèque française avec pour mission de conserver les films, de les restaurer, de les montrer et de donner aux générations nouvelles un enseignement cinématographique.

1950 1800 téléviseurs en service en France

1964 Création de la Cinémathèque de Toulouse

1967 58 % des foyers sont équipés d'un téléviseur, débuts de la télévision en couleur

1978 Commercialisation du premier magnétoscope en France

1995 Commercialisation des premiers lecteurs DVD

1996 *Toy Story* / John Lasseter : Premier film d'animation entièrement réalisé sur ordinateur

2000 *The Quantum Project*, d'une durée de 32 minutes, est le premier film à sortir en exclusivité sur le Web.

2001 1^{ÈRE} Utilisation de la technique « motion capture » dans le film de science-fiction *Final Fantasy* (adapté du jeu vidéo éponyme) de Hironobu Sakaguchi : des caméras numériques enregistrent, grâce à des capteurs placés sur le corps, les mouvements des comédiens qui sont ensuite réutilisés pour animer des personnages en 3D.

2005 Création aux Etats-Unis de YouTube, un service de visionnage de vidéos en streaming, les vidéos étant envoyées sur le service par les utilisateurs. S'il s'agit de vidéos personnelles, on parle d'UGC (User generated content), mais le plus souvent les utilisateurs mettront à disposition des vidéos protégées par le droit d'auteur.

2005 Lancement de Canalplay, l'offre de vidéo à la demande (VOD) en téléchargement du groupe français Canal+ sur Internet avec environ 700 films.

2007 Netflix lance aux Etats-Unis son service de vidéo à la demande par abonnement (sVoD) qui propose, pour un abonnement forfaitaire, le visionnage en streaming de films et de séries de manière illimitée.

2007 Regroupement de 45 producteurs et distributeurs indépendants afin de lancer UniversCiné, une plate-forme VOD (Video On Demand) dédiée au cinéma d'auteur.

2008 Le Blu-ray s'impose. Abandon par Toshiba du format HD DVD au profit du Blu-ray de Sony.

2009 *Avatar*, de James Cameron marque un tournant dans le développement du cinéma 3D

2014 Arrivée de Netflix en France

2016 Arrivée d'Amazon Prime Video en France

2020 Arrivée de Disney + en France

1.2 Le Cinéma en bibliothèque

1977 : La BPI, conçue dès l'origine comme un terrain d'expérimentation pour les bibliothèques publiques, ouvre avec une offre 800 films documentaires, consultables sur place sur 14 appareils munis de casques. Elle choisit le format U-Matic ¾ pouce, qui permet une image de meilleure qualité et une meilleure résistance à l'usage intensif.

C'est la première fois que des spectateurs peuvent choisir des films « à la carte », en dehors des programmations des cinémas et de la télévision.

Le choix d'une collection de films documentaires :

- pour diffuser le documentaire qui n'avait alors qu'une diffusion très restreinte
- à cause aussi du coût élevé des longs métrages de fiction
- pour éviter de faire de la concurrence aux circuits commerciaux.

La BPI négocie directement les droits auprès des producteurs (tarif à la minute) et produit ses propres copies à partir des originaux.

Le succès est immédiat. Dès 1977, la DLL décide d'étendre ce principe à 1 réseau de 8 bibliothèques municipales et centrales de prêt.

1982 : Des moyens importants sont débloqués. Le ministère permet la diffusion d'un premier catalogue à l'ensemble du réseau de lecture publique avec une dotation de 100 films + appareils de lecture à 50 bibliothèques.

1985 : Ateliers Diffusion Audiovisuelle (ADAV) se constitue en première centrale d'achat réservée aux secteurs culturels et éducatifs non-commerciaux.

Milieu des années 80 : Les bibliothèques s'ouvrent aux films de fiction avec l'avènement de la VHS, et évoluent vers le prêt à domicile au moment où les ménages s'équipent massivement de magnétoscopes.

1989 : Création de l'association « Images en bibliothèques », une association de coopération nationale soutenue par la DLL qui reprend en 1993 l'organisation de la commission de sélection de films documentaires pour le catalogue national. Elle organise des formations et publie une revue.

1997 : apparition du DVD et disparition progressive de la VHS. Les bibliothèques s'adaptent. La qualité de ce nouveau support permet d'organiser la projection de films sur grands écrans à partir de vidéoprojecteurs. Elles utilisent pour leur programmation des documentaires issus du catalogue national ou de celui du CNC, dont les droits de projection ont déjà été acquis.

2000 : Création du mois du film documentaire (DLL, CNC, Département du développement culturel), afin d'attirer l'attention sur les bibliothèques dans leur rôle de diffusion du film documentaire et de mieux les associer aux salles de cinéma. La coordination est confiée à Images en Bibliothèque.

2006 : Apparition du Blu-ray qui permet de stocker et de restituer des films en haute définition. Après une guerre avec le DVD, les 2 formats cohabitent désormais sur le marché.

2025 : La majorité des bibliothèques de grandes villes proposent des vidéogrammes à leurs usagers (100 % des collectivités de plus de 150 000 habitants (Synthèse nationale des données d'activité 2018 des bibliothèques municipales et intercommunales éditée en 2021 par le Ministère de la Culture)).

Les collections n'ont cessé de croître partout en France depuis les années 2000. Elles connaissent un léger recul depuis 2014 en raison de la baisse générale des budgets accordés aux bibliothèques et de la mise en place de ressources numériques

Et l'avenir ? : En 2006 apparaissent des films disponibles sur Internet. Des services de VOD (Video on demand) se développent pour les particuliers. Depuis, des offres ont été créées pour les bibliothèques (Adav, Médiathèque numérique...).

Désormais, il semble que l'avenir des vidéothèques sera dans la coexistence d'un fonds de DVD/Blu-ray et de ressources numériques en ligne pour une consultation sur place ou à domicile.

1.3 Pratiques culturelles des français

1.3.1 Pratiques culturelles des français aujourd'hui

Nous utilisons aujourd'hui des écrans multiples et variés : smartphones, tablettes, ordinateurs, écrans de cinéma, de télévision... Les nouvelles pratiques n'ont pas éliminé les anciennes. Elles se sont juste diversifiées, modifiant notre rapport à l'image. Désormais l'image est accessible facilement partout et par tous.

Les gens continuent à fréquenter les cinémas, les séries télévisées sont en plein essor et sont devenus un nouveau genre à part entière, capable de raconter différemment des histoires, originales aussi bien dans leurs thématiques que dans leurs narrations. On peut désormais suivre l'actualité en temps réel, produire nos propres vidéos, notre propre image et la mettre en ligne d'un simple clic.

C'est à nous d'évoluer, de comprendre ces nouvelles pratiques, d'accompagner les usagers dans leur rapport à l'image et dans la découverte du cinéma. Nous sommes là pour leur offrir un lieu de découvertes, de débats, et d'échanges.

1.3.2 CNC : 2024 : quelques chiffres¹

1.3.2.1 Le cinéma

En 2019, il y avait eu 213 millions d'entrées au cinéma en France. Le cinéma a été sévèrement touchée par la pandémie de COVID. Depuis, chaque année les entrées augmentent, sans toutefois réussir à atteindre leur niveau de 2019.

En 2024, il y a eu 181,5 millions d'entrées, soit une progression de 0,6 % en un an.

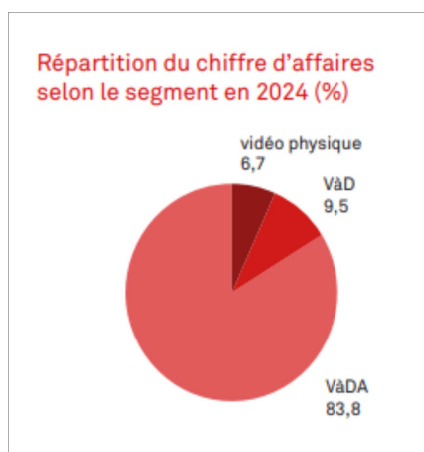
64,9 % des français de 3 ans et plus sont allés au moins 1 fois au cinéma en 2024 (soit 41,8 M d'individus), contre 63,7 % en 2023, et 68,8 % en 2019.

Chaque spectateur s'est rendu en moyenne 4,3 x au cinéma dans l'année (contre 4,4 en 2022, 5x en 2019). Les spectateurs les plus assidus sont les plus de 60 ans (6,3x dans l'année), et les 15-19 ans (5x dans l'année).

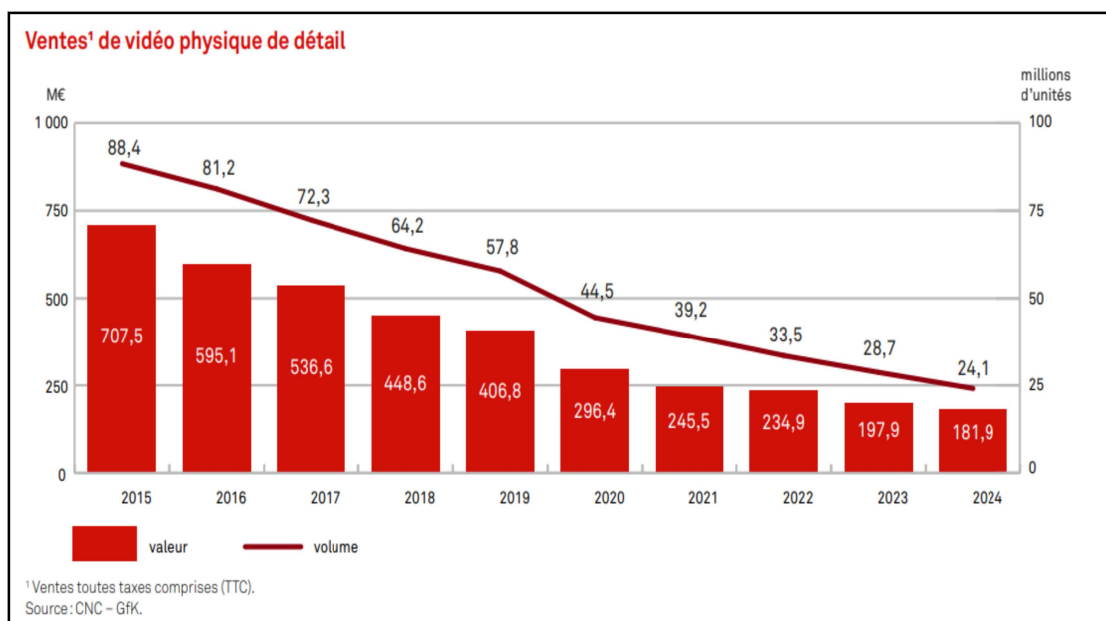
¹ Source : <https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports>

1.3.2.2 Vidéo

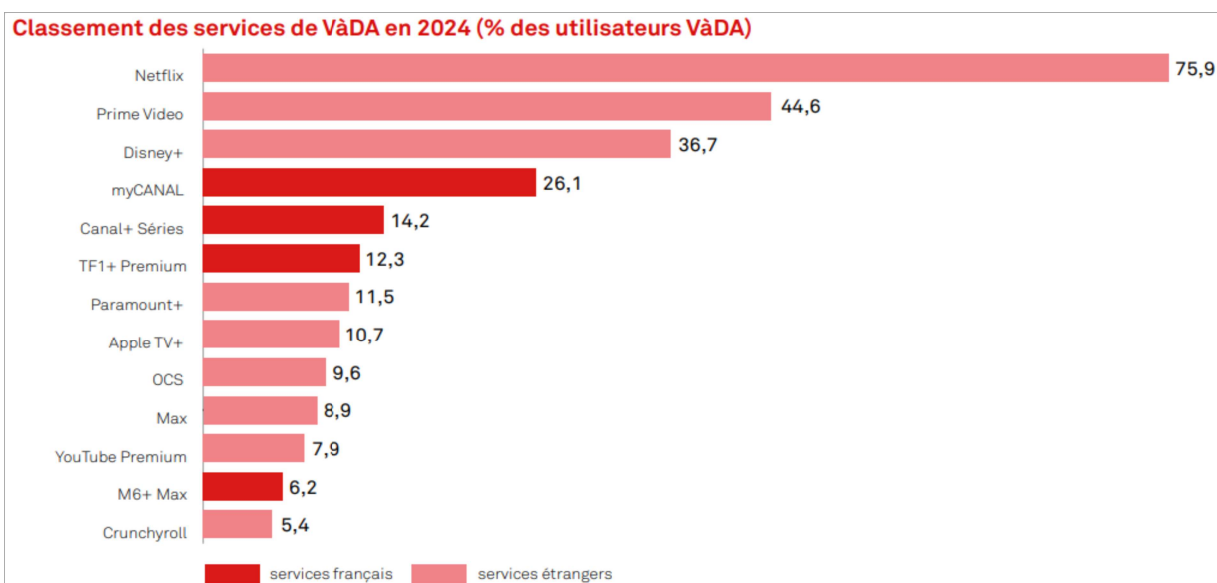
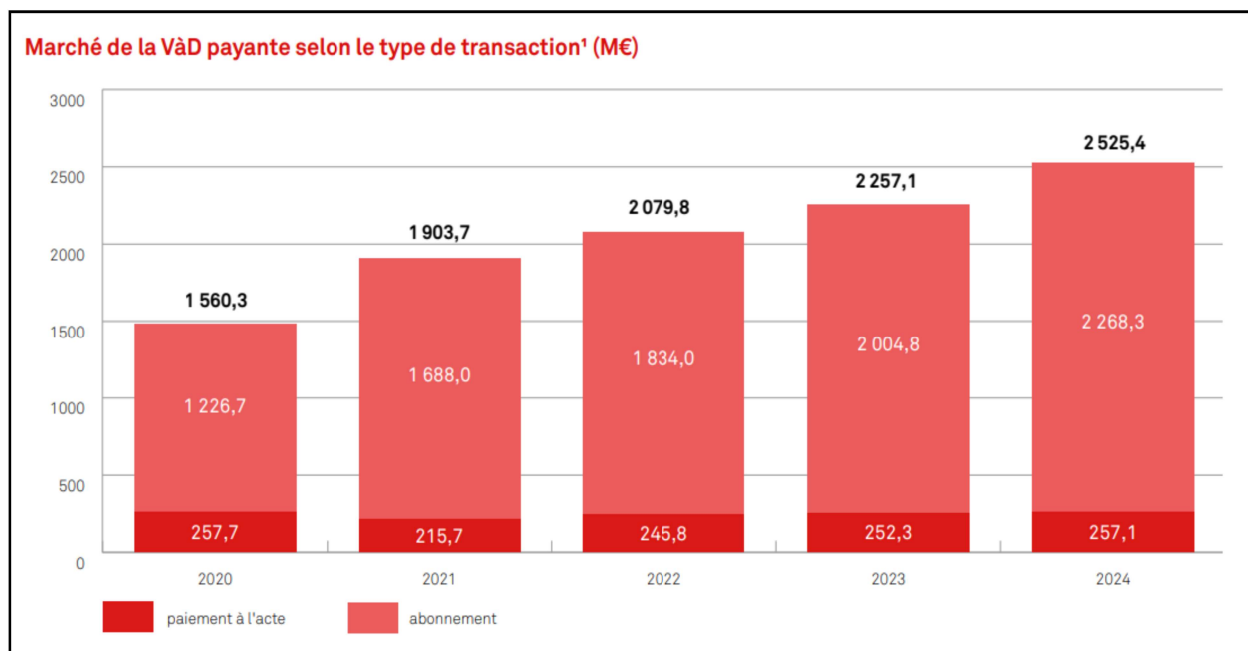
La vente de vidéo (physique et à la demande) continue à augmenter. Elle est en hausse de 10,3 % en 2024. Pour un chiffre d'affaires de 2,7 Md €. Cette hausse est principalement liée à la vitalité des offres de vidéo à la demande qui représentent désormais 93,3 % du marché de la vidéo.



Le marché de DVD et de Blu-ray est, quant à lui, en baisse de 8,1%.



Le public continue à plébisciter la VàD, surtout par abonnement. Le chiffre d'affaire de la VàD a augmenté de 11,9 % en 2024, surtout grâce à la forte croissance de la VAD par abonnement (+13,1 % en 2024).



Base : internautes de 3 ans et plus déclarant avoir regardé des programmes en VàD par abonnement.
Périmètre : services supérieurs à 5 % d'utilisateurs.
Lecture : en 2024, 75,9 % des utilisateurs des services de VàDA déclarent avoir regardé au moins un programme sur Netflix.
Source : CNC - Vertigo.

1.3.3 Et 2025 ?²

La fréquentation des cinémas pour les 10 premiers mois de l'année est en baisse par rapport à 2024 (-14,9%).

Les grandes gagnantes restent les plateformes de vidéos à la demande dont le marché a continué son inexorable ascension (+11,9 %), à l'inverse du marché de la vidéo physique qui continue son déclin (-8,1%).

Netflix reste le grand vainqueur, suivi par Amazon Prime Vidéo. La plateforme Disney +, lancée au moment du premier confinement a fait immédiatement une percée fulgurante, et reste depuis classée en 3ème position.

2 Constituer un fonds :

2.1 Les droits

2.1.1 Le droit de prêt

En bibliothèque, les documents audiovisuels doivent impérativement être acquis avec les droits de prêt.

*« Le droit de prêt de vidéogrammes est un droit **attaché au support DVD** acquis directement auprès de l'éditeur ou par l'intermédiaire d'un catalogue fournisseur, permettant un usage restreint à celui du **cercle familial**, au domicile privé. Il est strictement interdit de représenter ou de permettre, directement ou indirectement, la représentation publique des programmes sur supports vidéographiques, ou la représentation privée ailleurs que dans le cercle de famille.*

La durée des droits de prêt correspond à la durée de vie du vidéogramme. Les droits sont perdus si le DVD est égaré ou cassé. Il n'est pas possible d'acheter des DVD dans les commerces puisqu'ils n'ont pas de droits de prêt ou de consultation sur place associés. »

Marianne Palesse (*Du cinéma en bibliothèques*, 2017).

Le droit de prêt étant réservé au seul cercle de famille, la bibliothèque ne peut pas prêter de DVD à une classe ou à une collectivité.

Il n'est pas possible de diffuser à un groupe ou à une classe des documents acquis avec uniquement le droit de prêt.

Désherbage : lorsqu'une bibliothèque souhaite retirer un document de ses collections, elle ne peut que le détruire. Il est interdit de vendre ou de donner ces DVD.

Les bibliothèques ne peuvent pas accepter de dons de la part d'utilisateurs.

² Source : <https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports>

2.1.2 Le droit de consultation sur place

Le droit de consultation sur place permet aux usagers de visionner des films au sein de la bibliothèque. Tout comme le droit de prêt, il est attaché au support. Il permet la consultation sur place d'un DVD par un groupe restreint d'usagers de la bibliothèque, au sein de l'établissement.

Ce droit permet :

- Le visionnement d'un film sur des postes de télévision de façon individuelle ou en petit groupe
- La projection de film à des groupes (scolaires,...)
- La projection de film ouverte aux usagers de la bibliothèque (munis d'une carte ou non), à condition de ne pas en faire la publicité à l'extérieur de l'établissement (newsletter, site, affiches...)

2.2 Où acheter des DVD ?

Voici les principaux fournisseurs de DVD avec les droits de prêt et de consultation sur place :

- Adav : www.adav-assoc.com
- Colaco : www.colaco.fr
- CVS : www.cvs-mediatheques.com
- RDM Vidéo : www.rdm-video.fr

Deux catalogues institutionnels permettent aux bibliothèques d'avoir accès à une grande diversité de documentaires de très bonne qualité, souvent introuvables ailleurs :

- Le catalogue national de films documentaires de la BPI (depuis la création du portail Les yeux doc, les nouveautés ne sont accessibles qu'en VOD. Il est encore possible de commander des DVD mais il s'agit uniquement de titres plus anciens, www.cataloguenational.fr)
- Le catalogue Images de la culture, du CNC. Il propose un grand nombre de documentaires avec toujours les droits de consultation et de projection publique attachés au support (⚠ Certains titres n'ont pas les droits de prêt). Il propose aussi des films de fiction.

Si le film souhaité ne fait pas partie du catalogue de votre fournisseur, vous pouvez négocier directement les droits auprès du producteur ou du distributeur (très utile dans le cas de productions régionales : ex. : le distributeur RAMBALH films). Pour les films documentaires, le portail du film documentaire (<http://www.film-documentaire.fr>) est très utile pour savoir qui détient les droits.

Pour la production régionale, vous trouverez aussi une bonne sélection via le site de l'APIAMP (Association des Producteurs Indépendants Audiovisuels de Midi-Pyrénées, www.apiamp.com), qui rassemble des producteurs tels que Les films du sud et Argane productions.

2.3 Politique documentaire

2.3.1 Principes généraux

La politique documentaire en matière d'audiovisuel est basée sur les mêmes principes que la politique documentaire en matière de livres. La grande différence est la notion de disponibilité. Tout livre édité en France est disponible à l'achat pour les bibliothèques, ce n'est pas le cas des films ou des séries télévisées. En audiovisuel, en plus de la disponibilité commerciale, il faut aussi que les droits aient été négociés pour le prêt en bibliothèque, ce qui n'est pas le cas de tous les titres. Parfois, un titre est disponible à l'achat avec les droits de prêt, mais des années plus tard, lorsque vous avez besoin de le racheter, il n'est plus disponible chez vos fournisseurs.

Désormais, les nouveautés sont disponibles assez rapidement à l'achat. Vous pouvez espérer tenir entre vos mains le titre tant attendu environ 5 mois après sa sortie en salle.

La connaissance du contexte de l'établissement, de son environnement et de son public est primordiale pour définir une politique documentaire : contexte budgétaire, politique, présence d'un cinéma d'Art et essai dans la ville, festivals, dispositifs écoles et collèges au cinéma...

L'objectif d'une politique documentaire est de proposer à la fois les grandes œuvres du patrimoine cinématographique, et une sélection de nouveautés, très attendues par les usagers, en prenant en compte la diversité de la production : différents genres, films du monde entier, grosses productions très demandées et films à petits budgets peu connus... Les choix faits dépendent aussi, bien évidemment, de votre budget.

En général, la répartition dans les bibliothèques est de $\frac{2}{3}$ de fiction, $\frac{1}{3}$ de documentaires.

2.3.2 Outils de sélection

Pour faire une sélection, il existe un certain nombre d'**ouvrages de référence** pour les œuvres patrimoniales, tels que :

- Guide des films (5 tomes)/ Jean Tulard, Robert Laffont, 2005-2018
- 1001 films à voir avant de mourir / collectif, Omnibus, 2024
- Tout sur le cinéma : panorama des chefs-d'œuvre et des techniques / collectif, Flammarion, 2019
- Les films-clés du cinéma / Claude Beylie, Larousse, 2023
- 100 classiques du cinéma du 20e siècle / collectif, Taschen, 2015
- Le documentaire, un autre cinéma / Guy Gauthier, Armand Colin, 2015
- 100 grands films de réalisatrices : de La fée aux choux à Wonder Woman, quand les femmes s'emparent du cinéma / Le Bris, Véronique, Gründ, 2021

Ils sont utiles lors de la constitution du fonds, pour acquérir les grandes œuvres qui ont marqué l'histoire du cinéma. Une fois le fonds constitué, on se tournera plutôt vers d'autres supports.

Pour suivre l'actualité et les nouveautés, il existe un grand nombre de **revues spécialisées**, plus ou moins généralistes, qui permettent de se faire une bonne idée de la production actuelle. En voici quelques exemples :

Des revues généralistes

- Les Cahiers du cinéma
- Positif
- Première
- La Septième obsession

Des revues spécialisées

- L'écran fantastique, dédiée au cinéma fantastique et de science-fiction
- Images documentaires
- Mad Movies, dédié au cinéma fantastique et de science-fiction
- Animeland, revue essentiellement consacrée au cinéma d'animation japonais
- Bref : le magazine du court-métrage
- Les années laser, dédié au DVD et au Blu-ray

Des bases de données :

- www.allocine.fr : propose les principales informations sur les films (distribution, récompenses,...) et les séries télévisées. Cette base de données recense les critiques données par les différents journaux lors de la sortie en salle, et les avis des utilisateurs.
- www.imdb.com : Internet Movie Database, en anglais, propose les principales informations sur les films et les séries télévisées, ainsi qu'une note donnée par les utilisateurs, particulièrement utile lorsque le film n'a pas été distribué dans les cinémas français.

Les fournisseurs de DVD proposent tous les mois sur leur site la liste des nouveautés parues et à paraître pour le mois en cours. Une fois une collection constituée, il s'agit du principal outil pour suivre les sorties de films disponibles pour les bibliothèques, que ce soit pour les nouveautés, ou pour des films bien plus anciens, jamais édités dans le commerce, ou négociés pour le prêt en bibliothèque.

Il faut aussi suivre les **festivals spécialisés** tels que le festival d'Annecy pour les films d'animation, Les États généraux du film documentaire de Lussas, le festival international du film fantastique de Gérardmer...

Et surtout, allez voir des films, au cinéma, dans des festivals...

2.3.3 Le format Blu-ray :

Le Blu-ray est un format qui permet de restituer une image et un son en Haute définition. Sa capacité est bien plus grande que celle du DVD et permet de stocker un plus grand nombre de données. Ce format ne peut être lu que par des lecteurs DVD-Blu-ray adaptés, reconnaissables grâce à ce logo :



Ils peuvent être lus aussi sur certaines consoles de jeux (Playstation, Xbox one), ainsi que sur certaines box TV.

Dans les bibliothèques de Toulouse, seule la Médiathèque José Cabanis en propose. Il a été décidé de n'acheter que certains titres : les très grands films de l'histoire du cinéma, les meilleures nouveautés, ceux qui n'existent pas en dvd, et certains titres auxquels le format Blu-ray apporte une réelle plus-value (nouveaux master restaurés en HD, films en 3D). Ces documents sont proposés dans un bac à part, afin de les différencier des DVD, et pour éviter que des gens ne connaissant pas ce support les empruntent et soient déçus une fois chez eux de ne pas pouvoir les regarder.

2.3.4 VOD (video on demand)

Depuis quelques années, les pratiques liées à la vidéo à la demande (plus souvent appelée VOD) évoluent. Des offres diverses se développent, changent nos pratiques et notre rapport aux médias et à l'audiovisuel. Le replay pour la télévision est entré dans les mœurs, le paiement à l'acte stagne, tandis que les abonnements forfaitaires tels que Netflix, Amazon prime video et Canal+ Séries explosent.

Pour les bibliothèques, voici les principales offres que l'on trouve sur le marché actuellement :

- Médiathèque numérique (www.mediathèque-numérique.com) : regroupe les offres d'Arte VOD et d'UniversCiné. Elle propose une offre diversifiée et de qualité, en streaming ou en téléchargement. Elle repose soit sur un modèle de paiement à l'acte, soit sur un modèle de paiement forfaitaire en fonction du nombre d'inscrits et de visionnages
- CVS (www.cvs-mediathèques.com) : l'offre de ce fournisseur de DVD propose aussi de la musique et des livres numériques. L'offre de films est néanmoins moins riche que celle de la Médiathèque numérique. Elle repose sur le modèle du paiement à l'acte
- ADAVDIGITAL / Medialib : Ce fournisseur de DVD propose à la bibliothèque la création de sa propre plateforme personnalisable, alimentée par les films choisis à l'unité dans le catalogue de l'Adav (payables au titre, avec visionnements illimités pour 2 à 5 ans) ou de tout autre fournisseur.
- les Yeux doc (développée par la BPI, elle est un prolongement du catalogue national de films documentaires, via la plateforme de la Médiathèque numérique). Elle propose des films anciens et toutes les nouveautés du catalogue national qui ne sont plus édités en DVD désormais. Elle repose sur un modèle de paiement forfaitaire en fonction du nombre d'abonnés de la Médiathèque.

- Tënk (développée par la maison du documentaire à Lussas) : propose une sélection de films documentaires d'auteurs. Elle repose sur un modèle de paiement forfaitaire en fonction du nombre d'heures de visionnage et d'utilisateurs activables
- RDM VOD : Ce fournisseur de DVD propose, lui aussi, à la bibliothèque la création de sa propre plateforme personnalisable, alimentée par les films choisis à l'unité dans le catalogue de RDM

A l'avenir, il est certain que les bibliothèques doivent se positionner sur ces évolutions numériques, et proposer une offre de qualité, offrant un pendant légal à une offre de piratage pléthorique. Mais cela devra se faire en multipliant les fournisseurs et les offres. L'un des problèmes majeurs qui se pose, et se posera encore reste le coût, car ces offres sont, en grande majorité, très onéreuses.

2.4 Catalogage des documents

Les fournisseurs de DVD fournissent aussi les notices catalographiques des documents achetés. Il ne reste donc plus qu'à les compléter. Pour cela, quelques sites facilitent la collecte de données :

- www.dvdfr.com : répertorie tous les DVD et Blu-ray édités en France. Vous y trouverez tous les détails sur la production du film, les langues et les bonus
- www.allocine.fr : très utile pour trouver la liste des récompenses gagnées par le film
- www.cnc.fr/professionnels/visas-et-classification : permet de connaître la classification accordée à l'œuvre lors de l'obtention de son visa (+12 ans, +16 ans, accord parental...). Ce sont des données qu'il faut absolument vérifier avant de mettre un document en circulation, et à indiquer clairement sur la jaquette, afin qu'ils ne soient pas empruntés par un public auquel il n'est pas destiné.
- www.imdb.com : lorsqu'un film n'a pas été exploité en salle en France, le film n'est pas référencé dans la base de données du CNC. Ce site permet alors de consulter les interdictions choisies par différents pays (USA, Royaume-Uni, Allemagne, Australie...).

2.5 Prêt des documents

Le nombre de DVD empruntable par usagers est à définir en fonction de la taille de vos collections, et du nombre d'usagers. La Médiathèque J. Cabanis possède une collection de 35000 films sur le pôle Cinéma, et la plupart des bibliothèques de quartiers en proposent aussi. Chaque usager peut emprunter jusqu'à 20 DVD pour une durée de 3 semaines. Dans la plupart des bibliothèques, ce nombre est plus restreint.

Prêt direct, indirect ?

Désormais, la plupart des bibliothèques ont équipé d'antivols leurs documents, ce qui permet de prêter plus facilement les DVD en accès direct, comme n'importe quel autre document. Cela permet d'éviter un gros travail de manutention.

Lorsqu'un DVD est sale, il doit être nettoyé avec un produit adapté. En cas de rayure, il peut être envoyé à une entreprise pour le resurfer, ce qui permet d'allonger considérablement sa durée de vie à moindre frais.

3 Organiser un espace

3.1 Classement

Il existe différents types de classements : par titres, par genre, par réalisateurs. Il n'y a pas de choix par excellence. Tout dépend de vos pratiques, de vos usagers, de vos espaces.

Sur le pôle Cinéma de la Médiathèque j. Cabanis, le choix s'est porté sur un double classement

- Par genre : Drames, comédies, aventure, Fantastique...
- Par réalisateur : nous avons fait la liste des grands réalisateurs qui ont marqué l'histoire du Cinéma, liste mise à jour chaque année avec des ajouts. Lorsque nous achetons un film de ce réalisateur, nous en prenons un 2^{ème} exemplaire pour le classer au réalisateur. Ainsi, les usagers peuvent embrasser d'un seul coup d'œil toute une filmographie

Les Blu-ray sont classés dans des bacs à part, car ce format n'est pas connu de tous, et une grande majorité des foyers n'est pas équipée de lecteurs adaptés. Cela permet aux usagers de ne pas se retrouver déçus une fois à la maison de ne pas pouvoir lancer leur film, et aux amateurs de Blu-ray de les trouver tous rassemblés.

- Certaines bibliothèques choisissent de mêler les DVD aux autres collections sur les étagères.

3.2 Mobilier

Le DVD ne se prête pas bien au rangement sur étagère. Mieux vaut privilégier des bacs dans lesquels les usagers les découvriront de face.

3.3 Mise en valeur des documents

Il est important de faire vivre ces collections de DVD. Notre rôle est d'amener les usagers à découvrir toujours davantage d'univers, que ce soit par le conseil, ou par la mise en valeur de documents. Il peut s'agir de tables thématiques, qui suivent l'actualité (festivals, nécrologies, sortie d'un film...), ou de présentoirs destinés à la mise en valeur de coup de cœur. Vous pouvez faire participer votre public en leur proposant de déposer eux-mêmes sur ces présentoirs leurs propres coups de cœur.

3.4 Espace de consultation sur place

Le droit de consultation sur place permet le visionnement de films dans l'enceinte de la médiathèque. Vous pouvez mettre en place un espace dédié aux télévisions, avec des fauteuils confortables, pour que les usagers puissent profiter d'une petite séance sur place. C'est aussi pour cela qu'il est très important d'apposer une étiquette sur les DVD porteur de ces droits, afin de les signaler aux usagers.

4 Animations

4.1 La projection publique

Les projections permettent de faire découvrir les œuvres aux usagers, dans des conditions optimales de son et d'image. C'est aussi un moment de rencontre, de partage et d'échanges autour du cinéma. Pour organiser une projection au sein de la bibliothèque, il faut bien sûr respecter la réglementation en vigueur. Dès lors qu'il s'agit d'une projection collective annoncée, il s'agit d'une séance cinématographique, réglementée par le CNC. Il faut donc :

- **S'acquitter des droits du film**

Le droit de projection publique n'est pas acquis lors de l'achat du DVD. La bibliothèque s'en acquitte en louant ponctuellement le droit de projection publique directement auprès du producteur ou du distributeur, ou en passant par un catalogue intermédiaire (par exemple ADAV Europe projections ou Swank film).

Il existe une exception pour les films documentaires acquis auprès du catalogue national de la BPI et d'Images de la culture du CNC. Le droit de projection de ces films est inclus à l'achat, et valable respectivement 10 et 12 ans. La Bibliothèque n'a pas à payer de droits supplémentaires pour les projeter.

- **Que le film soit sorti en salle depuis plus de 1 an.**

- **S'acquitter des droits musicaux auprès de la SACEM**

Les films du domaine public ou ceux qui ne contiennent pas de musique ne sont pas concernés. Pour les autres, la tarification dépend du nombre de spectateurs, de l'équipement... La plupart des bibliothèques s'acquittent d'un forfait global annuel qui inclut toutes les diffusions de musique.

La bibliothèque est autorisée à communiquer autour de l'événement pour attirer un public qui ne fréquente pas forcément la médiathèque.

Ces séances peuvent être ponctuelles ou s'inscrire dans des cycles thématiques de projections. Elles peuvent être accompagnées d'un débat, mené par un bibliothécaire ou par un intervenant extérieur, d'une rencontre avec un réalisateur...

4.2 La consultation sur place

Le droit de consultation sur place permet la projection de film à des groupes (scolaires,...). Il permet aussi la projection de films ouverte aux usagers de la bibliothèque (munis d'une carte ou non), à condition de ne pas en faire la publicité à l'extérieur de l'établissement (newsletter, site, affiches...).

Il faut bien sûr respecter la règle du 1 an de visa.

4.3 Mois du film documentaire

Le mois du film documentaire est un événement national, créé par Images en bibliothèques en partenariat avec le CNC et le ministère de la culture et de la communication, qui a lieu chaque année au mois de novembre. Il s'agit de promouvoir le cinéma documentaire de création aussi bien dans les grandes villes que dans les villages les plus reculés. Les bibliothèques y participent, mais aussi les cinémas, des associations, des établissements scolaires... En tout, c'est plus de 1600 films documentaires qui sont projetés dans toute la France, accompagnés de rencontres avec les réalisateurs, d'expositions, de débats... Une véritable réussite qui met en lumière un cinéma encore peu diffusé.

4.4 Autres

Les animations ne se limitent pas aux projections. Cela peut-être aussi des rencontres avec des auteurs de livres sur le cinéma, des clubs de cinéphiles basés sur le même principe que les clubs de lecteurs, des partenariats avec des écoles de cinéma, avec des studios, des ateliers de montages... Il faut toujours chercher de nouveaux partenaires. Il y a tant de choses à faire, et encore tant d'autres à inventer. À vos idées !

5 Et l'avenir ?

Actuellement, le prêt de DVD en bibliothèque se porte bien, mais les pratiques évoluent. Les ventes de DVD chutent, les foyers sont de moins en moins équipés d'un lecteur DVD, et nous ne pouvons pas prévoir à l'avance quelle sera l'évolution de ce support. Tout comme les départements Musique ont dû se réinventer (certaines nouvelles bibliothèques ouvrent désormais sans proposer de CDs), il nous faut prévoir dès maintenant les évolutions de notre métier. Le cinéma aura toujours sa place en bibliothèque, mais il faudra inventer de nouvelles façons de faire. Désormais, le visionnage de film se fait aussi bien via un lecteur DVD qu'en ligne, sur télévision, tablette ou téléphone portable. Il nous faut évoluer en même temps que la technologie et les pratiques de nos usagers.

La VOD est une piste à suivre, certaines bibliothèques ont déjà fait le choix de réduire leurs acquisitions de DVD pour se concentrer sur de la VOD. Mais actuellement l'offre existante est très onéreuse ou ne répond pas forcément à nos attentes. Il faut aussi souligner que tous les usagers ne sont pas équipés des dernières technologies, ne sont pas formés, et n'ont pas forcément un accès à internet convenable (dans les campagnes par exemple). C'est notre rôle de réduire au mieux cette fracture numérique, de les accompagner, et de leur permettre de continuer de découvrir toutes les facettes du cinéma.

De nombreuses pistes sont à explorer : prêt de vidéoprojecteurs de poche, de lecteurs de DVD, ateliers de création et de montage de films, découverte de logiciels, analyses des images...

Il faut donc rester aux aguets, surveiller de près les innovations initiées dans les bibliothèques de France et du monde entier, l'évolution des pratiques, et être prêts à se renouveler sans cesse.

Pour en savoir plus :

Du Cinéma en bibliothèque, ABF, Images en bibliothèques, 2017

L'audiovisuel en bibliothèque, ABF, Images en bibliothèques, 2010